

STAFF UNION BULLETIN **BULLETIN DU SYNDICAT** **BOLETIN DEL SINDICATO**



27 juillet 2004

PENSIONS DES NATIONS UNIES – EXAMEN D'ENSEMBLE **INTERVENTION DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES** **NATIONS UNIES**

La réunion du Comité Mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), organisée à Montréal du 13 au 23 juillet 2004, avait pour objet d'étudier le cadre de référence mis en place par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour l'examen d'ensemble, mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies et devant être conduit entre 2004 et 2006, de la rémunération ouvrant droit à pension.

A la lumière des mauvaises expériences vécues lors des précédents examens de ce genre – avec pour corollaire la diminution de la rémunération ouvrant droit à pension et partant des pensions pour les fonctionnaires des services organiques à la fin des années 1980 et pour les fonctionnaires des services généraux au milieu des années 1990 – le personnel du BIT, à l'instar du reste du personnel de tout le régime commun, a répondu massivement à l'appel à une «mobilisation préventive» lancé par le Syndicat du personnel du BIT et relayé par de nombreuses autres organisations syndicales.

Cette stratégie a porté ses fruits. A Montréal, le Comité Mixte de la CCPPNU – organe tripartite composé de représentants des participants, des administrations et des Etats membres – a adopté le texte suivant reprenant tous les points soulevés dans la pétition signée par plus de 1 500 membres du personnel du BIT.

Examen d'ensemble de la rémunération ouvrant droit à pension

Après de longues discussions, la Caisse a décidé de recommander l'ajout d'un certain nombre de points à la liste des questions déjà retenues par la CFPI pour être analysées et étudiées lors de l'examen d'ensemble et de proposer certaines modalités et un calendrier complet et détaillé pour la réalisation de ce travail.

Ajouts possibles au cadre de référence de l'examen d'ensemble

En plus des questions retenues par la CFPI lors de sa 58^{ème} session, la Caisse a choisi d'informer la Commission que les dossiers suivants gagneraient également à être étudiés dans le cadre de l'examen d'ensemble de la rémunération ouvrant droit à pension:

- (a) les éléments de rémunération n'ouvrant pas droit à pension;
- (b) la double imposition;
- (c) l'application inversée de l'indice spécial pour les retraités (pays où les taux d'imposition sont élevés); et
- (d) l'effet de la dépréciation brutale de la monnaie locale ou d'un taux d'inflation élevé.

La Caisse a par ailleurs fait remarquer qu'un certain nombre de questions techniques importantes méritaient de faire l'objet d'une attention particulière lors de l'examen d'ensemble de la rémunération ouvrant droit à pension:

- (a) le contrôle du taux de remplacement du revenu;
- (b) la comparabilité entre la CCPNU (régime à prestations définies) et le FERS (régime à cotisations définies essentiellement); et
- (c) les répercussions éventuelles de l'examen en cours du régime des traitements et indemnités sur la rémunération ouvrant droit à pension et sur les pensions.

La Caisse a en outre décidé de s'investir activement, avec son Secrétariat, dans l'examen, sans attendre les premières conclusions de la CFPI, et formé dans cette optique un groupe de contact tripartite composé de ses représentants – notamment un représentant des participants, le premier vice-président de la Caisse qui est issu de l'OACI, une des premières organisations dont le personnel s'est mobilisé aux côtés du BIT contre les tentatives manifestes de la CFPI de saisir l'occasion de l'examen pour lancer une nouvelle attaque contre le régime de pension des Nations Unies. Il va de soi que notre collègue de l'OACI demeurera en contact étroit avec tous les autres délégués du personnel entre aujourd'hui et la session de printemps de la CFPI pendant laquelle l'examen des «questions importantes» doit commencer.

Si la Caisse des pensions a exprimé son opposition au milieu des années 1990 à certaines recommandations défavorables formulées par la CFPI concernant les pensions du personnel des services généraux, la prise de conscience des enjeux constatée et la clarté de la position adoptée par cette structure tripartite à Montréal sont bien plus fortes que par le passé. Il est évident que cette situation s'explique principalement par la très forte mobilisation du personnel, laquelle a bien entendu été répercutée par les représentants des participants et appuyée par les observateurs du CCSA et de la FAFI lors de la réunion.

Genève, le 27 juillet 2004